

# Année 2014-2015 Les Aides aux Transports Scolaires



**Elèves yvelinois scolarisés avant le bac\* :**  
l'aide du Département est déduite du prix de vente, vous n'avez aucune démarche à entreprendre auprès du Conseil général



## Carte Scolaire Bus

**PRIX DE VENTE RESTANT  
À LA CHARGE DES FAMILLES :**

**102,10 €**

(hors frais de dossiers)

### CONDITIONS D'UTILISATION

Valable pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire sur lignes régulières routières.

### BÉNÉFICIAIRES

Les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

### MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

**67,60 €** (si 2 sections) à **127,90 €** (si 3 sections).

Au-delà de 3 sections, il est conseillé de prendre un abonnement Imagine'R.



## Carte Scol'R Circuits Spéciaux

**PRIX DE VENTE RESTANT  
À LA CHARGE DES FAMILLES :**

**102,10 €**

(hors frais de dossiers)

### CONDITIONS D'UTILISATION

Valable pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire

### BÉNÉFICIAIRES

Elèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

### MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

**195 €** pour tout élève transporté.

Le Département finance 100 % des services du midi sous conditions.



## Imagine'R

**PRIX DE VENTE RESTANT  
À LA CHARGE DES FAMILLES :**

**174,90 €**

(Sur base d'une carte 2 zones - hors frais de dossiers)

### CONDITIONS D'UTILISATION

valable sur lignes régulières routières et réseau ferré SNCF/RATP sans limite de fréquence, dans la limite de zones acquises.

### BÉNÉFICIAIRES

Les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

### MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

**150 €** par élève (aide complémentaire aux élèves boursiers).



## Elèves scolarisés hors Ile-de-France, demandez un dossier spécifique !

**Internes : 40 % des dépenses engagées et plafonnées. Externes : aide plafonnée à 150 €**

### BÉNÉFICIAIRES

Internes du secondaire pour lequel aucun établissement dispensant la formation n'existe dans les Yvelines ou capacité d'accueil insuffisante dans les établissements yvelinois dispensant la spécialité souhaitée.

Externes dont l'établissement le plus proche est situé hors IDF.

**Plus de renseignements sur :**

**www.yvelines.fr**

**transports-scolaires@yvelines.fr**

\* jusqu'à 21 ans et sans conditions de ressources



**Yvelines**  
Conseil général